



Note sur l'allocation complémentaire des moyens 2023

Délibération :

Il est proposé au conseil d'administration de répartir les 20% de la dotation initiale 2023 aux collègiums, pôles scientifiques et directions centrales sur la base des propositions présentées en conseil de la formation et conseil scientifique, et de constituer un fonds de transition écologique doté de 900 k€. Ce fonds est constitué à partir d'une contribution de 300 k€ prélevée sur chacune des dotations formation, recherche et pilotage.

Répartition de la dotation complémentaire aux collègiums :

Suite à l'allocation initiale, il restait à répartir 20% de la dotation socle, soit 1 395 500 €, ainsi que la totalité de l'enveloppe projet des collègiums, soit 1 M€

La répartition suivante est proposée.

1. Le complément de la dotation socle est affecté en totalité aux collègiums (identique à 2022)

Allocation 2023	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	L-INP	Techno	Interface	S&T	TOTAL
Dotation 2022	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 395 404 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	6 977 500 €
Dotation 2023 (80% de 2022)	342 543 €	395 683 €	162 861 €	505 404 €	1 116 323 €	1 220 310 €	734 403 €	440 413 €	664 059 €	5 582 000 €
Complément 2023	85 636 €	98 921 €	40 715 €	126 351 €	279 081 €	305 077 €	183 601 €	110 103 €	166 015 €	1 395 500 €
TOTAL	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 395 404 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	6 977 500 €

2. L'enveloppe projet est répartie :

- 300 k€ pour le fonds transition écologique,
- 100 k€ réservés pour le salon Oriaction, qui ne seront débloqués qu'après une proposition au G9,
- 600 k€ répartis au prorata de l'enveloppe Fonctionnement 2019-2022, après avoir « corrigé » des postes EC LMI à hauteur de 300 k€, comme suit :

ANNEE	ALL	DEG	Interface	L-INP	LMI	Santé	S&T	SHS	Techno	TOTAL
2019-2022	200 000 €	130 000 €	280 000 €	880 000 €	300 000 €	520 000 €	560 000 €	520 000 €	600 000 €	3 990 000 €
2023	30 075 €	19 549 €	42 105 €	132 331 €	45 113 €	78 195 €	84 211 €	78 195 €	90 226 €	600 000 €

Comme pour la période 2018-2022, ces crédits sont destinés à accompagner le déploiement des projets stratégiques des collègiums, en cohérence avec le projet de l'établissement.

Répartition de la dotation complémentaire aux pôles scientifiques :

Suite à l'allocation initiale, il restait à répartir 20% de la dotation socle, soit 1 163 748 €, ainsi que 20% de l'enveloppe projets pour les pôles scientifiques, soit 292 000€.

Il est proposé d'agréger les deux enveloppes projets et socle et d'en déduire les 300 k€ de contribution au fonds de transition écologique. Cette répartition est faite au prorata des moyens restant à répartir par pôle scientifique. Il appartiendra à chaque pôle de proposer la répartition du complément d'allocation leur revenant sous forme de dotation socle, de dotation projets ou de combinaison de dotation socle et projets.

1. Le complément de la dotation socle et projets est affecté en totalité aux pôles scientifiques comme suit :

Allocation complémentaire 2023	A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	M4	OTELO	SJPEP	TELL	TOTAL
Dotation socle - 20%	64 037 €	270 962 €	134 515 €	85 386 €	88 356 €	145 043 €	151 620 €	74 073 €	78 602 €	71 154 €	1 163 748 €
Projets pôles - 20%	17 049 €	45 060 €	28 158 €	33 752 €	22 025 €	39 247 €	36 897 €	20 705 €	20 643 €	28 464 €	292 000 €
Total à répartir (20%)	81 086 €	316 022 €	162 673 €	119 138 €	110 381 €	184 290 €	188 517 €	94 778 €	99 245 €	99 618 €	1 455 748 €
Quote part RSU par pôle	16 710 €	65 126 €	33 524 €	24 552 €	22 747 €	37 978 €	38 850 €	19 532 €	20 452 €	20 529 €	300 000 €
Complément (à répartir par les pôles)	64 376 €	250 896 €	129 149 €	94 586 €	87 634 €	146 312 €	149 667 €	75 246 €	78 793 €	79 089 €	1 155 748 €

Répartition de la dotation complémentaire pour les directions centrales :

Les 20% non répartis de l'allocation initiale seront alloués par le DGS aux directions centrales après déduction de la contribution au fonds de transition écologique pour 300 k€.

Objectifs du fonds de transition écologique :

Accélérer les transitions écologiques en se dotant de moyens supplémentaires. Il s'agit bien d'un accélérateur : l'ensemble des actions et budgets portés par les acteurs de la communauté doivent, chaque fois que possible, intégrer cette dimension.

Ce fonds sera complété des subventions qui seront obtenues (subvention demandée auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour les robinets à basse consommation par exemple) pour les actions mises en œuvre et articulées avec d'autres dispositifs internes, le cas échéant.

Contenu des actions pour 2023 :

Le contenu des axes et actions financés par ce fonds devra évoluer après la première année, lors de laquelle le critère de choix des actions est la capacité à consommer les crédits dans l'année.

Les axes engagés dès cette année sont les suivants :

- Politique d'équipements à basse consommation d'énergie et de ressources :
 - Proposition d'affecter 300 k€ à des actions de relamping. Les composantes qui ont des équipes pouvant procéder au relamping se verront doter gratuitement de l'équipement de relamping ; celles qui ne peuvent pas y procéder seront accompagnées par la direction du patrimoine immobilier (DPI). La priorisation de ces actions sera effectuée par la DPI afin de favoriser les zones à grande hauteur dont la maintenance est plus complexe (gymnases, halles, BU, amphis).
 - Proposition d'affecter 300 k€ à une première tranche de remplacement de robinets à basse consommation d'eau. Les 300 k€ peuvent se transformer en 420 k€ si le cofinancement de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est obtenu.
- Electrification de la flotte automobile :

200 k€ pour co-financer à hauteur, en moyenne de 50% l'achat de véhicules électriques par les composantes et les directions centrales. Notre flotte de véhicules est encore largement thermique et l'université doit se préparer la fin des modèles thermiques prévues en 2035. Le déploiement en 2023 et 2024 de chargeurs pour les véhicules de service permettra de recharger ses véhicules sur de nombreux campus. Points d'attention : ces achats devront se substituer aux véhicules thermiques (il ne s'agit pas d'augmenter notre flotte) et nous devons même tendre vers une réduction du parc pour être en conformité avec les circulaires de l'Etat.
- Programme général de sensibilisation et de formation à la transition écologique :
 - 80 k€ seront destinés à la formation des correspondants et référents transition écologique des composantes et directions centrales,
 - 20 k€ seront utilisés pour accompagner le déploiement d'actions de communication en interne.

Contenu des actions pour 2024 :

A la fin du premier semestre 2023, sera formalisée une proposition de suite dans le cadre du nouveau modèle économique et du plan d'actions transition écologique construit avec le comité transition écologique du CVU (axes et actions financés par le fonds, montants pour chaque axe, modalités de mise en œuvre).